

Menues notes sur le passé médical du Pays de Vaud : 18. Claude Blancherose, médecin champion hérétique de la doctrine catholique

Autor(en): **Olivier, Eugène**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **60 (1952)**

Heft 2

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-46647>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

18. Claude Blancherose, médecin champion hérétique de la doctrine catholique

Blancherose n'est pas Vaudois d'origine ; il n'en a pas moins laissé de son passage dans notre pays une trace si marquée, si indélébile, que sa personne en est arrivée à faire partie de notre histoire. C'est, il est vrai, aux circonstances, puis à certaines singularités de son message qu'il doit cette rare notoriété, plus qu'à son mérite personnel. Cependant, si celui-ci reste médiocre, nous ne refuserons pas à Blancherose la volonté persévérante de se dresser contre des adversaires qu'il sent plus puissants que lui, de défendre jusqu'au bout et presque seul, une cause désespérée. Il y a sans doute de l'infatuation dans son attitude, une part d'exaltation à l'idée qu'une grande cause n'a que lui pour champion. Reste qu'il ne capitule pas, et se retire, battu, mais la tête haute, et emportant avec lui ses chimères.

Près de quatre siècles durant, son souvenir ne fut conservé que par deux témoignages ; celui de son contemporain Pierrefleur, qui condense en quelques lignes un portrait, peut-être assez proche de la vérité, mais où les défauts seuls du modèle sont relevés ; et le copieux résumé de la Dispute de Lausanne (1536), que le consciencieux historien Abram Ruchat a donné en 1727-1728, dans son *Histoire de la Réformation en Suisse*. C'est là, et plus récemment dans la deuxième édition, publiée en 1837 par Louis Vulliemin, que puisèrent longtemps tous ceux qui se penchèrent sur l'histoire de ces grandes journées. Désormais nous disposons de sources qui méritent toute confiance : ces textes ont été établis avec toute l'exactitude désirable, celui de Pierrefleur par M. L. Junod¹, celui du procès-verbal complet des *Actes de la Dispute de Lausanne* par Arthur Piaget².

¹ *Mémoires de Pierrefleur*, Lausanne, 1933, LXIV-294 p. in-8, 1 pl. et 2 fig. L'édition primitive, préparée par A. Verdeil et Ch.-Ph. Du Mont, laisse fort à désirer.

² *Les Actes de la Dispute de Lausanne, 1536*, Neuchâtel, 1928, XXX-552 p. in-8 ; 7 pl. Sera cité *Actes* ; je me suis borné à moderniser l'orthographe.

Il est devenu possible de voir un ouvrage de notre médecin, ouvrage à peine connu de rares érudits avant que M. Piaget l'eût signalé¹. Deux lettres de lui nous le montrent en 1523 établi à Annecy et faisant la cour à Cornélis Agrippa, alors à Genève². Six vers accompagneront en 1532-1533 la première édition du *Myrouel des apothiquaires* de Symphorien Champier³. Quelques renseignements épars se sont groupés autour du noyau central ainsi constitué. C'est sur l'ensemble de ces données que nous allons essayer de rendre quelque vie à cette falote silhouette.

Esquisse biographique

Franc-Comtois d'origine⁴, il a exercé un temps dans son pays, comme nous le verrons par un épisode que Viret lui rappellera⁵, et comme il le déclare lui-même expressément⁶. Mais il n'est pas homme à s'enraciner ; il a « pratiqué et investigué la cure des dites maladies (auxquelles il consacre son *Conseil*), tant en France, Germanie, Savoie, la Franche-Comté, voire jusqu'au royaume de Perse... »⁷ En France, il n'est pas douteux qu'il fut plus ou moins longtemps fixé à Lyon ; il s'adresse à « mes très honorés seigneurs bourgeois et citoyens de la très antique cité de Lyon » comme à des personnes qu'il connaît de près et dont il est connu⁸ ; il proclame en 1531 ne savoir « jamais assez faire pour récompenser le bien, lequel j'ai reçu de cette noble cité depuis vingt cinq ans en ça, laquelle est en partie cause de tout mon avancement à poursuivre mon étude, tant en philosophie comme médecine »⁹. En Savoie, nous le voyons à Annecy en 1523¹⁰. C'est en Savoie encore que nous le plaçons en qualité de médecin de l'évêque de Lausanne : « du temps où j'étais au service, tant de Monsieur de Lausanne comme de la dite dame princesse [d'Orange] depuis sept ou

¹ *Brief, salutifère, et trop plus que nécessaire conseil...* (Lyon) 1531. Sera décrit plus loin ; cité : *Conseil*.

² H. C. AGRIPPA, *Opera*, Lyon, s. d., per Beringos fratres ; lettres 36 et 37, p. 801-804, mars et nov. 1523.

³ Voir plus loin, p. 71.

⁴ Il signe Claudius Blancheroseus Burgundigallus sa première Lettre à Agrippa.

⁵ *Actes*, p. 316 ; la scène est dans la région de Pontarlier.

⁶ *Conseil*, p. 2 et 12. — ⁷ *Conseil*, p. 2. — ⁸ *Conseil*, p. 5, aussi p. 2.

⁹ *Conseil*, p. 5. — ¹⁰ *Lettres*.

huit ans en ça... »¹. D'après quoi il semble avoir échangé vers 1523 ou 1524 son poste à Lausanne contre celui de médecin de la princesse ; mais l'imprécision de son texte et son indifférence aux dates ne permettent guère de fixer des jalons assurés. A quel moment l'Allemagne l'a-t-elle vu et dans lequel de ses nombreux pays, et est-il vraiment allé en Perse ou n'est-ce qu'une vantardise, nous n'avons pas le moyen d'en juger. Il se peut que les archives de l'un ou l'autre des endroits et pays cités voient un jour quelque document attester sa présence. Pour Lausanne, rien de pareil ne s'est trouvé jusqu'ici, en dehors des *Actes de la Dispute*.

Le 19 octobre 1531, Claude Blancherose, professeur ès arts et en médecine, est mentionné par un notaire de Genève, sans que rien indique s'il a résidé dans la ville, et combien de temps². Autrefois médecin de l'évêque de Lausanne, depuis environ 1524 et jusqu'en 1531 et 1536... médecin de la princesse d'Orange³, il l'a été aussi du roi de France ; du moins à son dire : « Même j'ai été médecin du roi de France... et vous savez que gens téméraires ne sont reçus en tels lieux. »⁴

Réussir à attacher sa fortune à quelque prince ou protecteur puissant était alors un idéal pour un praticien désireux de faire carrière. Il semble qu'à cet égard Blancherose ait obtenu toutes les satisfactions qu'il pouvait espérer. Cette réussite mondaine ne lui fait pas négliger l'étude, comme nous l'avons vu par sa déclaration à l'adresse de Lyon et comme il le précisera en 1536⁵. « J'ai demeuré et enseigné en plusieurs bonnes villes et universités de France... Et, Messeigneurs, si c'est votre plaisir, je mettrai conclusions de ce que j'ai dit, et les maintiendrai, voire ferai venir de mes écoliers jusques à sept... » Il ne faut pas, sans

¹ *Conseil*, p. 8. Blancherose aurait ainsi été médecin de Sébastien de Montfalcon, qui occupa le siège épiscopal depuis 1517.

² L. GAUTIER, *La médecine à Genève*, p. 424. Le minotaire qu'il cite ajoute que Blancherose est « médecin du prince d'Achaïe » ; l'inscription est elliptique et fautive ; il faudrait : « de la princesse d'Orange ». Cf. H. NAEF, *Les origines de la Réforme à Genève*, I, p. 320 n. et p. 490.

³ *Conseil*, p. 3, 5 et 8 ; *Actes*, p. 70. Orange appartenait alors à la maison de Chalon, d'où peut-être le contact avec le médecin franc-comtois. La princesse est Philiberte de Luxembourg, seconde femme de Jean de Chalon. C'est elle qui accueillit à Nozeroy les religieuses de Sainte-Claire d'Orbe. Elle vit encore en 1538. Voir *Actes*, p. 511, note de Piaget, qui écrit par erreur Sainte-Claire de Genève ; cf. *Mémoires de Pierrefleur*, p. 46.

⁴ *Actes*, p. 70. — ⁵ *Actes*, p. 70.

doute, interpréter cela en faisant de notre médecin un professeur en titre d'une université française ; il enseigne à titre privé, comme avait le droit de le faire tout porteur du grade de docteur, qui primitivement veut dire « enseigneur ».

D'autre part, il est d'un tempérament trop sensible pour se laisser accaparer par les seuls intérêts scientifiques. La vie religieuse exerce sur lui un vif attrait. Nous verrons plus loin à quelles visions assez hétérodoxes ce champion de la doctrine catholique a donné son adhésion enthousiaste ; il a d'autre part voulu expérimenter en personne les effets de la vie de reclus. A voir, dit-il, l'image de « Saint Jean en son ermitage, (cela) induit l'homme à prendre peine de vivre *heremitice*, en l'ermitage, comme j'ai fait, là où le râtelier était si haut et la mangeoire si basse que je n'y pouvais atteindre, et ainsi des autres bons saints »¹. Ses compatriotes ne passent pas en général pour boudier aux attraites d'une table bien garnie ; peut-être se sentait-il tenté aussi de ce côté et voulut-il réagir ? Il restera partisan résolu du jeûne — mais tel qu'ordonné par l'Eglise et surtout en carême.

A ce cadre bien incomplet et dont certains éléments n'ont guère de solidité, manquent surtout des pièces maîtresses. Où est-il né, et quand ? A-t-il fait des études régulières et où ? A-t-il pris femme, eu des enfants ? Qu'est-il devenu après sa spectaculaire intervention à la Dispute de 1536 ? Où et quand est-il mort ? Peut-être quelque pièce d'archive viendra-t-elle un jour éclairer l'un ou l'autre de ces points. Il se montre, à la Dispute, chaleureux partisan du célibat des prêtres, et paraît insinuer que le mariage est, pour l'époux, assez exclusivement une source d'ennuis. « Il n'est possible que celui qui est marié puisse être sans grande fâcherie, sans gros soucis, cures, empêchements et afflictions, tant à cause de la femme que des enfants et des affaires qui y sont. Vous ne pouvez nier cela. Car j'ai tout le monde... pour témoigner ma raison... »² Le bonhomme était-il misogyne de nature ou l'est-il devenu par expérience ? Ne s'est-il jamais demandé s'il n'y avait pas de sa faute aussi, en l'occurrence ? Car il ne suffit pas de citer l'exemple de Socrate pour être soi-même un mari modèle...

¹ Actes, p. 370. — ² Actes, p. 346.

On pourra admettre, en conservant une large marge d'incertitude, qu'il avait terminé ses études au début du siècle ; il a ainsi pu naître vers 1480 ; cela le mettra dans la cinquantaine lors de la Dispute de Lausanne.

*Les deux lettres de 1523 à Henri Cornélis Agrippa
Le poème en l'honneur de Symphorien Champier 1532*

Sauvées de l'oubli, grâce à la réputation d'Agrippa et à la publication, on ne sait au juste à quelle date, de ses *Opera*, les deux lettres de Blancherose¹ n'ajoutent rien à l'estime que nous pourrions avoir pour leur auteur. Ce n'est qu'une emphatique flagornerie à l'adresse d'un grand personnage, par un très petit qui voudrait être admis au cercle de ses amis. Les vers se mêlent à la prose, divinités et héros de la mythologie fraternisent avec les philosophes, les saints et le psalmiste, pour appuyer la requête, assaisonnée par-ci par-là d'une image familière. Après ce laborieux défilé des Titans et des Atlas, de Thésée et Pirithoüs, Oreste et Pylade, Titus et Hégésippus, Achille et Patrocle, Phoebus, Minerve, Mercure, saint Jérôme et saint Augustin, après l'apparition de Démocrite et d'Héraclite, d'Ovide, de David et de Zoïle, des trésors de Midas et de Crésus, Blancherose ne peut se défendre de chanter l'amour de Diane pour Endymion et d'Hélène pour Paris, affirmant que le sien pour Agrippa ne leur cède en rien. Et j'en passe. C'en est plus qu'assez pour constater que notre épistolier sacrifiait au plus mauvais goût, ramassant sans scrupule toutes les platitudes qu'une érudition superficielle pouvait lui fournir. Il aggrave encore son cas en prétendant que ces laborieux exposés ont été composés en un instant, plus vite que le vent, plus vite que les asperges ne se cuisent ! Sans doute éprouvait-il une admiration sincère pour Agrippa. Mais l'expression en est si artificielle qu'elle ne laisse transparaître aucun sentiment vrai ; la déformation imposée par les coutumes du temps étouffe complètement celui-ci. Au

¹ Elles sont signalées par la *Biographie universelle* de MICHAUD ; par GAUTIER, *Médecine à Genève*, p. 510 (qui donne d'Agrippa, p. 16-17, un portrait très postérieur), et commentées par PIAGET, *Actes*, p. 457. Sur le séjour d'Agrippa à Genève, H. NAEF, *Les Origines de la Réforme à Genève*, I, p. 309 ss., avec portrait ancien d'Agrippa et notes sur les Lettres de Blancherose.

XVIII^e siècle déjà, La Monnoye, au vu de ces épîtres, jugeait Blancherose « un très impertinent homme »¹.

De nos jours, une missive ainsi rédigée ferait douter de l'équilibre mental du scripteur. Il n'en allait pas de même alors, dans l'ivresse de l'antiquité redécouverte, de ses trésors si longtemps enfouis. Agrippa répondit à la première lettre, par une épître qui ne s'est pas conservée. Les relations n'auront vraisemblablement pas été poussées plus loin. Le grand homme va quitter Genève, poursuivre une vie de hasards et de difficultés ; il mourra en 1535 ou 1536, et n'a ainsi pu entendre les échos de la Dispute de Lausanne et des interventions de son correspondant.

Le poème — si l'on peut ainsi qualifier ces six vers — que Blancherose a consacré à l'éloge de Symphorien Champier et de son *Myrouel des Apothiquaires*, est si insignifiant qu'on ne s'étonne pas de ne le voir noté nulle part. Seul Baudrier² signale cette pièce, accompagnant la première édition du *Myrouel*, imprimé à Lyon entre 1532 et 1533, par Pierre Marechal. Ce curieux *Myrouel*, ou *Myrouer* (miroir, disons-nous), *des apothicaires*, après avoir eu en peu d'années quatre éditions, a été publié à nouveau en édition critique et annotée, en 1894, par P. Dorveaux, mais sans les vers de notre médecin³. Champier voulait à la fois montrer que « Dieu et nature ont donné à chacune province ce qui est nécessaire pour la vie de cette région », et énumérer les erreurs, abus et contrefaçons qui découlent de la vogue des remèdes appelés par lui Arabistes ou Mahométistes. Le *Miroir* devait apporter de la lumière dans un domaine où trop d'obscurité régnait encore. On comprend qu'il ait conservé de l'intérêt jusqu'à nous ; Blancherose n'avait donc pas complètement tort de féliciter l'auteur et de prédire que son nom traverserait les siècles :

Quare Campegi vivet per secula nomen
Claraque post cineres fama superstes erit.

¹ Cité par A. PIAGET, *Actes*, p. 457, d'après la *Bibliothèque française* de DU VERDIER, éd. 1772, I, p. 326.

² *Bibliographie lyonnaise*, XI, p. 516.

³ Paris, Welter, 56 p. in-8. La Bibliothèque Cantonale à Lausanne possède une édition de 1557, Lyon, Thibault Payan, inconnue des éditeurs de 1894. Elle n'a pas non plus conservé les vers de Blancherose.

Le champion de la tradition à la Dispute de 1536

Champion convaincu, sincère, de bonne foi, inaccessible au doute, désintéressé, il puise la meilleure partie de sa force dans son expérience personnelle, son attachement de cœur à la pratique quotidienne des us et coutumes de l'Église catholique. Nous savons même qu'il a tâté de la vie claustrale. Il n'ignore point les abus et les scandales que les prédicants reprochent à trop d'ecclésiastiques, mais cela n'entame point son attachement à la doctrine traditionnelle. Si leur vie est souvent mauvaise, cela n'implique point que la doctrine le soit ; tel est le point de vue qu'il va défendre sans défaillance.

Sa défaite n'en était pas moins inévitable.

D'abord, pour une raison dont il eût lui-même pu s'aviser, s'il avait considéré avec plus de sang-froid les conditions dans lesquelles s'engageait le débat et les armes dont il disposait. L'édit de convocation, daté du dimanche 16 juillet 1536, appelant à la Cathédrale de Lausanne, pour le dimanche 1^{er} octobre, tous les intéressés, portait expressément qu'ils auraient à « maintenir et soutenir par la sainte écriture, tant du vieux que du nouveau testament, ce qu'ils enseignent... »¹ Or la culture de notre médecin n'a guère changé depuis le temps où il débattait devant Agrippa son bric-à-brac historico-mythologique, et s'il eût mesuré plus impartialement sa préparation, il se fût bien gardé d'affronter en public les défenseurs des idées nouvelles, ces prédicants haïs, mais dont tout le monde pouvait au moins savoir qu'ils connaissaient la Bible comme aucun de leurs adversaires.

A ce premier défaut de son armure s'en ajoutait un second, tout aussi grave : Blancherose, représentant attitré de la tradition, est en même temps lui-même un hérétique ! Non point, à aucun titre, un protestant larvé, mais le sectateur d'une doctrine singulière, prônée par-ci par-là dans de petites chapelles par des illuminés que l'Église condamne sans rémission, depuis des siècles, partout où ils font mine de relever la tête.

Pour le moment, nous laisserons de côté Blancherose l'hérétique et allons le suivre seulement dans les efforts qu'il fait pour

¹ Actes, p. 4.

soutenir le point de vue catholique, les us et coutumes auxquels va sa sympathie et auxquels il ne peut accepter de renoncer. L'assemblée devant laquelle il va prendre la parole est de choix ¹. Messieurs de Berne ont convoqué tout le clergé, régulier et séculier, de leur pays romand — qui comprend alors, en plus du Pays de Vaud, les bailliages de Gex et du Chablais — et en outre, et de façon impérative, des délégués de toutes les villes et des paroisses rurales. Un sauf-conduit protégeait tous les participants, sans distinction de provenance ou d'opinion. La dispute était publique ; Berne l'avait jugé nécessaire pour couper court à tous faux bruits tendancieux. Sous l'autorité suprême de cinq hauts commissaires de Berne, en tête l'ancien avoyer Jean-Jaques de Watteville, quatre présidents (deux de Berne et réformés, deux de Lausanne et catholiques) dirigeaient les débats, enregistrés par quatre notaires ; leurs procès-verbaux constituent précisément les *Actes de la Dispute*, 604 pages manuscrites in-folio. Participants et auditeurs avaient à leur disposition des tribunes dressées dans la nef et les galeries du temple. Au milieu de la semaine, un appel de tout le clergé fut fait, séparant ceux qui étaient disposés à souscrire aux thèses, de ceux qui s'y refusaient. Les premiers furent alors placés dans le chœur avec liberté de se retirer s'ils le préféraient ; les autres eurent l'ordre d'assister à la Dispute jusqu'à la fin. On ne peut malheureusement donner les chiffres précis. La moitié environ des 337 prêtres, curés et vicaires du pays romand avaient répondu à la convocation ² ; il semble qu'une dizaine de curés seuls souscrivirent à ce moment ³.

Le dimanche 1^{er} octobre, il n'y eut que deux sermons ; c'est le lendemain que la conférence proprement dite s'ouvrit. L'atmosphère morale était trouble. Depuis plus de deux mois que la convocation avait été lancée, les catholiques avaient mis tout en œuvre pour faire échec à la volonté de Berne ; négociations de Fribourg — où s'était réfugié l'évêque de Lausanne —

¹ Voir, en plus des *Actes*, le tableau que donne H. VUILLEUMIER, *Histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud*, I (1927), p. 148-183 ; J. OLIVIER, *Le canton de Vaud* (1837), p. 871-896.

² VUILLEUMIER, I, p. 156, d'après HERMINJARD, *Correspondance des réformateurs*, IV, p. 89, n. 16. Voir *Actes*, p. 427-443, Rôle des gens d'église cités à la Dispute de Lausanne.

³ VUILLEUMIER, p. 164 n., d'après HERMINJARD, IV, p. 303, n. 3.

jusqu'à des interventions catégoriques de Charles-Quint, avisant Berne et Lausanne qu'il interdisait la Dispute, ordonnant de tout renvoyer jusqu'au futur concile, convoqué à Mantoue pour mai 1537¹. Le chapitre de Notre-Dame était résolu à ne pas paraître, et en tous cas à refuser toute participation active. Que l'évêque, Sébastien de Montfalcon, ait fait tenir à son clergé des instructions, au moins officieuses, l'invitant à la résistance, on ne peut guère en douter².

Messieurs de Berne disaient bien n'instituer la Dispute que pour arriver à supprimer les « grosses injures » et querelles entre les deux confessions, qui troublaient la paix intérieure du pays ; chacun savait la Réforme solidement établie dans la partie allemande du canton et devait naturellement envisager la possibilité qu'elle sortît à son tour de la Dispute, pour le pays romand. L'anxiété, chez les tenants de la tradition, était naturelle, justifiée.

Aussi pouvait-on se demander si les prédicants, qu'on savait soutenus par le magistrat civil, allaient peut-être trouver devant eux le vide, toute opposition faisant défaut. Les débuts semblèrent devoir confirmer ces prévisions pessimistes. Le lundi se passa en préliminaires, suivis par une première protestation du chapitre et par une escarmouche entre Viret et le père dominicain de Montbouzon, contestation qui ne pouvait être conforme au programme, le dominicain n'admettant la preuve par l'Écriture sainte qu'en réservant l'autorité supérieure de Rome. La première conclusion fut alors exposée en détail par Farel, sans qu'une voix s'élevât. Le lendemain,

derechef fut proclamé s'il y avait aucun voulant disputer contre la première conclusion, qu'il vînt en avant et serait ouï volontiers ; et cela par trois fois. Et après avoir attendu longuement, sans que nul se vînt présenter, on procéda à la seconde conclusion. Laquelle fut lue par maître Pierre Viret, avec sa probation. Et puis fut proclamé pour cette conclusion, comme on avait fait pour l'autre.

Lors se vint présenter pour disputer monsieur Claude Blancherose, docteur en médecine, lequel voulut disputer contre la première conclusion. Par quoi a été ordonné que ses arguments et ce qui y fut répondu fussent ici premièrement mis que icelle seconde conclusion³.

¹ *Actes*, p. 472, note de Piaget, concile de Mantoue. VUILLEUMIER, I, p. 149.

² Le vicaire de Morges, Jaques Drogy, déclare le dernier jour : « On m'a bien dit que j'étais excommunié de parler et disputer avec vous, mais cela ne m'a pas empêché... Et si... je suis excommunié, je m'en absous moi-même. » *Actes*, p. 385 s.

³ *Actes*, p. 61 s.

Blancherose fut ainsi le premier orateur à rompre le charme. Il restera de beaucoup le plus abondant des opposants, le seul, même, à prendre la parole pour quatre des conclusions. Il est à peine exagéré de dire qu'il a sauvé la Dispute, car il n'est point certain que l'un ou l'autre des rares opposants qui osèrent s'avancer à sa suite, auraient eu ce courage s'il n'avait donné l'exemple et si chacun n'avait, grâce à lui, pu constater la complète liberté assurée aux orateurs. Sans lui, il se peut que les dix thèses préparées par Farel auraient été exposées et défendues dans le silence des opposants, une série de dix coups d'épée dans le vide ; combien piteux aboutissement d'une mise en scène aussi solennelle ! On ne doutera pas que Messieurs de Berne et les réformateurs, dans leur for intérieur, surent le plus grand gré à cet adversaire, irrégulier et fantasque, mais sans lequel le sens même de la conférence eût été faussé. Son entrée en lice a été tardive ; il veut revenir à la première thèse alors que la deuxième a déjà été amplement développée par Viret (la « probation », selon le terme des Actes) ; n'importe, dès maintenant une allure nouvelle est imprimée, l'avoyer, les commissaires bernois, respirent, les quatre notaires ne demandent qu'à renvoyer à sa place la seconde conclusion ; c'est des premiers mots de Blancherose que date vraiment la Dispute. Elle perd son apparence de simulacre. C'était le mardi 3 octobre 1536, vers dix heures et quart ; car après le dialogue entre Blancherose et Farel, « parce qu'il était environ onze heures, chacun s'est retiré » pour aller dîner !¹

L'impression que firent les interventions de Blancherose nous a été transmise par Pierrefleur ; nous la discuterons plus loin². Il n'y a pas joint le portrait physique de l'orateur ; ce qui nous permet de laisser libre jeu à notre fantaisie et de nous le figurer, soit bien nourri, bénin, le geste arrondi, soit plus apocalyptique, l'œil inspiré, la main tranchante. Le *Bref Conseil* qu'il publie en 1531 est orné de quelques majuscules à figures ; l'une d'elles représente un personnage qui ne diffère peut-être pas beaucoup de lui³ : un nez conquérant ; le cheveu se déroule sur la nuque, la barbe allonge le menton et pointe en avant ; chapeau plat, à visière, les ailes relevées sur les côtés. L'homme

¹ Actes, p. 70. — ² P. 86. — ³ Le O de la page 10 ; voir page suivante.



Lettre O de la page 10 du *Conseil*

tient ce qui semble une grande feuille, papier ou parchemin, sur laquelle le regard est intensément fixé. Alors que notre médecin se livrait à l'étude et à la méditation, se préparant à écrire l'un de ses ouvrages ou à se lancer dans la bataille publique de la Dispute, il a pu se comparer à cette figure anonyme et juger s'il avait avec elle quelques traits communs.

Nous n'allons pas suivre en détail les escarmouches auxquelles il va se livrer, les arguments auxquels il recourt. Il ne se croit pas toujours obligé de s'en tenir au texte de la thèse en discussion ; il passe sans peine d'un thème à l'autre, introduisant, sinon du désordre au moins du décousu, de l'inattendu, dans la rigidité du programme. Il lui arrive de s'en excuser ; voici, par exemple, ce qu'il déclare après la « probation » de la cinquième thèse, une de celles où il est seul à ouvrir la bouche et où il ne dira d'ailleurs rien de plus que ceci : « Messieurs, je vous prie qu'il vous plaise me pardonner ce que je vous ai fâchés par les raisons que j'ai amenées. Car je ne suis qui puisse oppugner les conclusions de messieurs les répondants. Ils sont trop forts, et comme l'on dit : *Ne Hercules quidem contra duos*, même Hercule n'en pourrait battre deux. » Allusion à ses adversaires habituels, Viret et Farel. Puis il ajoute ceci, qui ouvre un jour bienvenu sur certains dessous : « Les prêtres, au lieu de m'aider, m'ont prié que je me déportasse et qu'ils sont bien six vingt qu'il faudra, si la disputation dure plus longuement, qu'ils vendent robes et chaperons pour payer leur hôte. »¹

Cette allusion à l'attitude des prêtres à l'égard de l'orateur bienveillant qui soutient de si grand cœur leur cause, et qui se voit pourtant désavoué par eux sous prétexte qu'un séjour d'une semaine à Lausanne va les ruiner, confirme ce qu'on ne peut s'empêcher de penser : Blancherose n'a reçu mandat de personne. C'est de son propre chef qu'il est venu à Lausanne ; il

¹ *Actes*, p. 281 ; vendredi, après dîner.

ne puise ses inspirations que dans son expérience personnelle, n'a accepté aucun mot d'ordre. D'où venait-il donc, à quel mobile profond obéissait-il? On l'a cru à tort originaire du Pays de Vaud¹, établi à Lausanne à l'époque de la conférence². On peut, au contraire, estimer assez certain qu'il n'y est venu qu'à cette occasion, dans le but précis d'exposer ses idées dans cette arène publique. L'occasion était unique. Il ne craindra pas de dire qu'il est prêt à les soutenir jusqu'à la peine du feu incluse³; hâblerie d'un goût douteux, assuré qu'il était par le sauf-conduit bernois qui lui garantissait l'impunité complète. S'il a vécu à Lausanne et été, comme il le dit en 1531, médecin de Monsieur de Lausanne, ces temps sont révolus depuis des années; il est au service de la maison d'Orange. A-t-il pensé se faire bien voir de sa patronne, la princesse Philiberte; n'est-il mû que par l'impérieux besoin de clamer ses convictions, nous ne le saurons sans doute jamais.

L'hostilité du clergé à l'égard de son champion n'est pourtant pas motivée seulement, comme il voudrait le laisser croire, par la crainte des frais excessifs que sa faconde risquait d'entraîner. Dès sa première intervention — et il y reviendra encore avec insistance plus tard — Blancherose ne s'est pas montré seulement indépendant, mais hérétique; s'il défend de son mieux et de toute son énergie, l'orthodoxie catholique, il ajoute à son credo des visions que l'Eglise condamne expressément et auxquelles il tient comme à la vérité dernière. Il s'était ainsi d'emblée montré un soutien des plus compromettants; on ne s'étonne point que l'appui officiel de l'Eglise catholique lui ait dès lors été refusé. Nous reviendrons plus loin sur ces vues particulières de Blancherose hérétique.

Les points auxquels il s'intéresse avant tout et sur lesquels il se sent entièrement d'accord avec l'Eglise, touchent surtout à la pratique: confession auriculaire, célibat des prêtres, limbes et purgatoire, sort des enfants morts suivant qu'ils ont été baptisés ou non, les images, le chant des prêtres, le jeûne, le carême, les vigiles, les quatre temps, l'usage des sacrifices, de l'encens; mais aussi à la doctrine: il est inébranlablement opposé

¹ J. OLIVIER, p. 884.

² Après J. OLIVIER, *loc. cit.*, encore VUILLEUMIER, I, p. 173.

³ *Actes*, p. 70.

à la revendication primordiale des réformateurs, le salut par la foi ; partisan résolu de la transsubstantiation, il ne saurait admettre que les sacrements soient réduits à deux, baptême et cène, comme les réformés l'exigent en suivant les textes bibliques, qui ne comptent pas comme sacrements le mariage et l'extrême onction.

Blancherose conserve tout au long de sa polémique un langage poli, exempt d'injures. On ne peut pas en dire autant des apologètes réformés, dont l'un ou l'autre, Farel en particulier, se permettent, à l'occasion, des accusations directes, énoncées en termes dépourvus de voiles. Cela ne saurait surprendre que ceux qui ignorent tout de la situation des deux partis en présence au cours de ces années dramatiques. Le clergé catholique, appuyé sur la force politique, ne reculait devant rien pour empêcher le progrès des idées nouvelles, mais s'occupait en même temps fort mollement de réformer les mœurs de ses propres membres. Comment s'étonner que les réformateurs, dont plusieurs avaient échappé de justesse à des tentatives d'assassinat, et qui voyaient s'étaler au grand jour les scandales de la vie privée de tant de prêtres, de moines et de chanoines, aient, par moment, appelé un chat, un chat. L'abolition de la messe leur semblait si impérieusement commandée par le texte même des Evangiles, qu'ils n'ont pas assez de sarcasmes pour cette farce, cette moquerie, ces chanteries, déguisements et morisques, cette singerie blasphématoire. Il ne manque donc pas dans leurs interventions, lorsqu'ils sont piqués au vif, de passages qui devaient blesser douloureusement nombre de leurs adversaires. Tandis que la vivacité la plus marquée de Blancherose est, en comparaison, bien innocente ; croyant prendre Farel en flagrant délit de contradiction, il lui rappelle le dicton : « *Oportet mendacem esse memorem*, il faut que le menteur ait bonne mémoire. »¹

La connaissance que Blancherose a de l'Écriture sainte, des pères de l'Église, de l'histoire de l'Église en général, est si superficielle qu'il offre de lui-même à ses opposants les occasions les plus bienvenues de le réfuter. Il ignore naturellement

¹ *Actes*, p. 202. Le mot est de Quintilien. Montaigne le commente (*Essais*, I, 9) au chapitre des menteurs ; il s'y plaint de sa propre mauvaise mémoire : « Je ne pense pas qu'il y en ait au monde une autre si merveilleuse en défaillance... »

l'hébreu, mais aussi le grec¹, est hors d'état de distinguer un écrit apocryphe d'un livre canonique², cherche un argument décisif dans un texte fautif³. Ses étymologies latines, elles-mêmes, sont effarantes ; ne s'avise-t-il pas de dériver sacrement, *sacramentum*, de *sacrans mentem*⁴. Ce qui amène Viret à lui répondre plaisamment : « Votre étymologie... et l'argument que vous en déduisez, tout est autant à propos comme si je disais *calciamentum calcians mentem, vestimentum vestiens mentem*, chaussant l'entendement, vêtant l'entendement. *Ergo*, nous aurions des entendements vêtus et chaussés, car l'étymologie convient aussi bien à l'un qu'à l'autre. » Même à propos du célibat des prêtres, qui lui tient si fort à cœur, il ne faut pas lui demander un renseignement précis ; il confond le premier concile de Nicée, de l'an 350, avec le concile de Latran, de 1123⁵.

Tout cela n'est pas brillant ; du moins y voyons-nous la preuve trop évidente que les réformateurs avaient raison lorsqu'ils reprochaient aux prêtres de ne pas étudier la Bible avec le sérieux voulu. La Dispute n'en apportera que trop d'exemples, auxquels ce n'est pas notre affaire de nous arrêter. Un seul servira pour tous les autres. La discussion portait sur le salut par la foi, salut gratuit offert par grâce, par Dieu, auquel Blancherose, selon la doctrine catholique, opposait l'importance des œuvres, leur nécessité. « La foi sans satisfaction me sauvera-t-elle ? » demande-t-il. « Il ne faut donc point faire de bien, mais de mal tant qu'on pourra, si nous sommes ainsi sauvés par la foi sans les œuvres, ce que je ne crois point. » — A quoi Farel répond en faisant lire le chapitre 3 de l'*Épître aux Romains*, et conclut : « Voyez-vous comment gratis, sans déserte, et comment sans les œuvres de la loi, on est justifié ? » — La surprise de Blancherose est telle qu'il ne peut encore s'avouer vaincu :

¹ *Actes*, p. 261. Il tient le syriaque *Képha* pour le grec κεφαλή (tête) et n'a jamais vu le passage, *Jean* 1 : 43, où le sens est donné : Tu seras appelé Céphas, ce qui signifie pierre.

² Il confond (*Actes*, p. 241) l'apocryphe *Ecclésiastique* avec le canonique *Ecclésiaste* et tient (*Actes*, p. 74 s.) le 4^e livre d'Esdras pour authentique, ignorant que saint Jérôme l'a rejeté.

³ Lorsqu'il conclut de *Jean* 21 : 22, que Jésus voulait que l'apôtre demeurât en virginité, s'appuyant sur les mots *Sic eum volo manere donec veniam...* alors qu'il faut lire *Si*, et non *sic* ; « Si je veux... » *Actes*, p. 351.

⁴ *Actes*, p. 273.

⁵ *Actes*, p. 346 ; cf. les notes de Piaget, Calixte 460, Canons Nicena synodus 462, Paphnuce 514.

« Je ne crois point qu'il soit ainsi. » — « A cette cause lui fut présenté une vieille Bible de parchemin, laquelle était prise de la librairie des Cordeliers, écrite à la main ; et lui fut montré le passage, et l'ayant vu, tout étonné, il confessa et dit : Il est vrai qu'on est justifié par la foi, et la confession est vraie... »¹ Ce qui ne l'empêchera point de revenir plus tard à ses anciens arguments.

Cette insuffisance fondamentale, trop manifeste, et qu'il est le seul à ne pas apercevoir, il la compense en quelque mesure par des qualités mineures. Il connaît les usages de la bonne société : il ne manque pas de se présenter, lorsqu'il prend la parole pour la première fois : « Magnifiques, redoutés et puissants seigneurs, je suis médecin et ma profession est de médecine et non de théologie. Et combien que, pour tant, il ne m'appartienne point de disputer, néanmoins, puisque votre bon plaisir est de bailler ainsi bénévolement audience à un chacun, je veux impugner la première conclusion... »² De même, à la fin, il ne s'esquivera pas en cachette ; son départ est enregistré en bonne et due forme, ce qui n'est le cas pour personne autre. Viret vient de lui répondre une dernière fois : « Après cette réponse et doctrine pour contenter le peuple qui était présent, le médecin Blancherose s'en alla et prit congé de Messeigneurs. Et quand il s'en fut allé... »³ Il peut interrompre un contradicteur avec vivacité, se livrer à des citations ou des plaisanteries de goût contestable⁴, il ne s'abaisse pas à la grossièreté ou à l'injure. Il « encaisse » avec bonhomie les coups qui lui sont assénés. Il reste ainsi un contradicteur qui peut vous agacer par ses bizarreries, ses insuffisances, sa façon d'égarer le débat hors des limites fixées, de revenir perpétuellement sur des points déjà acquis, comme une mouche qu'on ne réussit pas à chasser — on ne peut lui en vouloir, tant sa sincérité est évidente et tant le fond de l'homme apparaît comporter des qualités aimables et bienveillantes.

Il ne se refuse pas toujours à reconnaître certains points faibles du parti qu'il soutient. Il lui arrive de se plaindre de Messieurs d'Eglise, qui ne lui apportent nulle aide et en viennent même à le prier de se « déporter »⁵. Il reconnaît le bien-

¹ Actes, p. 78 s. — ² Actes, p. 62. — ³ Actes, p. 383. — ⁴ Actes, p. 262 et 346.

⁵ Actes, p. 200 et 281.

fondé d'une accusation que Viret n'avait portée que d'après le bruit public. On discutait de la confession, et Viret objecte à Blancherose : « Un charbonnier ne blanchira pas l'autre. Et vous-même, Monsieur le docteur, vous savez bien comment l'ermite blanchit et confessa une pauvre femme que vous lui aviez donnée pour la convertir, et celui tant honnête suffragant qui laissa à Pontarlier son chrême [l'huile consacrée] et les gens qu'il devait confirmer, quand il sut qu'on l'avait menée en sa maison. Pour le moins, le bruit en est tel et ne demande autre témoignage que vous ; priant Dieu qu'il garde les pauvres femmes de tels confesseurs... »¹ L'après-midi du même jour, le dialogue Blancherose-Viret continuant, Viret revient sur cet épisode : « Et ne faut pas aller quérir fort loin les exemples de leur chasteté [des prêtres]. Vous-même savez comme l'ermite duquel vous ai parlé a usé de sa chasteté fourrée envers cette pauvre femme que vous lui aviez donnée en charge de la convertir. » — Blancherose ne peut que confirmer : « Comment le savez-vous, et qui vous a dit cela, monsieur Viret ? Vous m'alléguez un exemple que je ne cuidais pas que vous le sussiez. »²

Ces défaillances individuelles ne sont pas tout ; c'est aussi à la politique générale des autorités ecclésiastiques que notre médecin ose adresser des reproches. On est en pleine dixième conclusion, la Dispute approche de sa fin, Blancherose, défendant le jeûne, estime n'avoir plus rien ni personne à ménager ; s'adressant à Viret et Farel, il s'ouvre sans réserve :

Vous ruez sur le pape et cette pauvre Eglise, en sorte que je ne sais de quel bout commencer. Messeigneurs d'Eglise en ont tant fait et dit que mal leur en viendra, et messeigneurs les chanoines et tous autres de cette ville devraient bien avertir le pape et tous leurs bons amis pour avoir aide d'eux, procurant des gens plus habiles que moi, et ainsi comme avait été arrêté au concile de Bâle que le suivant fût tenu ici. A quoi le pape et les siens ont dérogé, ce qu'ils ne devaient faire, mais suivre l'ordonnance et arrêt du concile. Car si le pape et les siens rompent ainsi les conciles, qui les tiendra ? Et quand n'aurait

¹ Actes, p. 316.

² Actes, p. 351. Dans notre pays, en général, les mœurs du clergé laissaient alors fort à désirer ; il n'est pas étonnant que les critiques des réformateurs à ce sujet aient été vives. Voir H. VUILLEUMIER, I, p. 8 ss. ; ERNEST CHAVANNES, *Extraits des manaux du Conseil de Lausanne*, MDR 35 et 36 ; pour Genève, H. NAEF, *Les origines de la Réforme à Genève*, 1936, I.

été arrêté qu'il fût ici, il le devait ici constituer et ordonner. Car ici est où l'on fait la guerre bien rude, et fort dangereuse d'aller tout par-terre et de perdre tout.

Et un instant plus tard, il revient sur ce thème :

Je connais bien qu'il serait besoin d'avoir de bons médecins pour guérir la plaie qui est maintenant en l'Eglise, et le mal du pape et des siens. Ils devaient bien faire provision de bons médecins et les amener ici où est le plus fort de la maladie, pour guérir ces plaies, et devaient tenir le concile ici où la maladie est, et non pas à Mantoue, où telle guerre ne leur est faite comme en ce pays. Le médecin qui applique au pied la médecine qui convient à la tête n'est pas bon médecin et ne pourvoit pas bien au patient ¹.

Ces allusions à la maladie de l'Eglise, à son besoin de médecins, ne sont pas les seules occasions où notre théologien improvisé revient à sa vraie profession. De tous ceux qui prirent la parole à la Dispute, il est au contraire celui qui franchit le plus volontiers les limites très précises imposées par le programme : n'argumenter que par l'Ecriture sainte. Blancherose n'attendra pas de voir que dans ce domaine restreint il n'aurait pas raison de ses adversaires, pour se réfugier parfois sur un terrain plus ouvert, où il se sent plus à l'aise. Le mercredi, déjà, où la troisième thèse pose le problème de la « présence réelle », de la transsubstantiation, de la signification scripturaire de la sainte Cène, il entreprend ouvertement de « prouver *par raisons naturelles*, comme le corps de Jésus est au pain » (une fois prononcées par le prêtre les paroles rituelles). Il va jusqu'à prétendre que s'il s'y résout, c'est que Farel en a fait autant. En réalité, Farel s'est borné à dire que, du moment que le corps de Jésus est au ciel, il ne peut descendre en terre, distribué en d'innombrables fragments, à d'innombrables occasions qui se renouvellent sans cesse. Blancherose envisage le problème de façon bien différente :

Je prouve comme cela se peut faire naturellement. Si nature peut transsubstantier et convertir une chose en autre ², Dieu qui est auteur de nature ne le peut-il pas bien faire ? Que nature le fasse, il est évident

¹ *Actes* p. 368 et 371.

² Le texte des *Actes* porte « ou » autre ; le lapsus est évident. Le terme revient, correct, quelques lignes plus loin.

en nos corps qui convertissent la viande que nous prenons pour notre nourriture en leur substance, et la tournent en chair et en sang, comme un poussin, quand je le mange, il se convertit par la chaleur de l'estomac en ma chair. Item une poule mangera du grain, et ce grain sera converti en un œuf, et derechef en un poussin, et le poussin quand il sera mangé sera transsubstantié en chair d'homme. Par quoi je conclus par raisons naturelles qu'il n'est pas impossible ni contre nature que le pain soit transsubstantié au corps, et le vin au sang de Jésus-Christ, et que Dieu qui est beaucoup plus puissant que nature peut aussi facilement faire cela, comme nature convertit une chose en autre, ainsi comme appert par les raisons dessus dites ¹.

L'argument paraît si bon à Blancherose qu'il y revient le lendemain, rappelant « comment la geline, par vertu naturelle, convertit le grain de blé en un œuf, et puis, par chaleur naturelle, convertit l'œuf en un poussin. Et même moi qui ne suis qu'un pauvre pécheur, par la vertu du soleil, avec de l'eau de vie et du pain, j'en ferai de la chair. » ² Mais il ne s'en tient pas là. Le soleil, qui apparaît ici, est appelé à diverses reprises à offrir des comparaisons : nous voyons comment il « produit les pierres précieuses et de belles expériences » ³. « Tout le monde n'est qu'un lieu. Pourquoi Jésus, en son corps, n'est(-il) partout, comme le soleil, qui est moindre, est partout ? » ⁴ Il y a mieux encore : « Pourquoi ne pourra être le corps de Jésus-Christ en l'hostie par la vertu des paroles sacramentelles, aussi bien comme mon œil qui est si petit comprend des choses si grandes ? Et nonobstant qu'il voie choses si grandes, néanmoins elles n'occupent point de lieu en mon œil, et est capable de toutes. » ⁵ Ces excursions hors du cadre scripturaire ne pouvaient aboutir à de bien heureux résultats, à part la détente bienvenue au cours de débats sans cela bien arides ; elles vaudront à l'orateur quelques rappels à l'ordre, des présidents, des opposants, de Calvin même ⁶.

Une remarque, pourtant, de notre médecin, montre qu'il peut aussi faire appel au bon sens. La discussion sur le mariage, institué par Dieu, ouvert à tous ceux qui y étaient aptes, et qui

¹ *Actes*, p. 173 s. — ² *Actes*, p. 192. — ³ *Ibid.* — ⁴ *Actes*, p. 224.

⁵ *Actes*, p. 175.

⁶ *Actes*, p. 228. « Et ici je m'adresse à vous, monsieur le docteur Blancherose, vous priant que [vous] appreniez à parler plus sobrement, premièrement de la présence de Dieu... »

« ne répugne à la sainteté de quelconque état que ce soit », avait été introduite par Farel ¹. Partisan indéfectible du célibat des prêtres, bien que les reproches sanglants et trop souvent mérités que les réformateurs adressaient à ce sujet au clergé lui fussent connus, Blancherose, à bout d'arguments, en présenta un dont un des éléments au moins était exact : « Je suis fort ébahi, puisque hier vous disiez qu'il se fallait marier, et que l'homme ait sa femme et la femme son mari, comment se pourrait faire cela, vu les inconvénients qui sont à cause de la grande multitude des femmes et du petit nombre des hommes, et encore, de si petit nombre des hommes il en meurt tant en la guerre, comme il est advenu en ces guerres, puisqu'il y a si peu d'hommes et tant de femmes, et nature débilitée produit plus de femmes que d'hommes ? » Si Blancherose tirait un parti abusif de sa statistique, au moins n'était-elle pas fantaisiste ; c'est déjà beaucoup. Farel, pourtant, lui répondit avec quelque impatience de ne pas « s'ébahir de ce que Dieu a commandé, et d'amener l'Écriture, et non ces questions... » ²

Pour clore ce qui touche au médecin-apologète, voici ce qu'en pensait Viret, après avoir si souvent croisé le fer avec lui : « Je crois, Monsieur le docteur, que les prêtres estiment leur cause bien malade, vu qu'ils l'ont remise entre les mains du médecin, et si vous l'abandonnez, ce sera un très mauvais signe, s'ils ne s'avancent et s'ils n'amènent de meilleurs médecins que vous en cette affaire. Car c'est leur droit office de faire ce que vous faites pour eux, c'est honneur à vous, et à eux grand deshonneur. » ³

Le prophète hérétique

C'était déjà un spectacle insolite, de voir la tradition ecclésiastique du Pays de Vaud défendue par un étranger venu de loin sans être appelé, et qui, de surcroît, n'appartient pas à l'Église. Ce singulier champion, non seulement ne prend aucune précaution pour atténuer la surprise de ses auditeurs, il va au contraire la porter à son comble, et cela dès sa première intervention ⁴. A peine a-t-il aligné une demi-douzaine d'arguments,

¹ *Actes*, p. 340. — ² *Actes*, p. 363 s. — ³ *Actes*, p. 317.

⁴ Elle débute, *Actes*, p. 62, et déjà p. 63 il entame la démonstration que : « Il faut donner son règne au Saint-Esprit... »

régulièrement puisés, comme l'exige l'édit de convocation, dans l'Écriture, qu'il extrait, de sa dernière citation, toute une vision de l'histoire du monde, partagée en trois étapes successives qui aboutissent à une répartition du pouvoir entre trois autorités suprêmes... Il commence par opposer à la foi, seule manière d'être justifié, d'autres moyens qui lui semblent tout aussi efficaces, la grâce, la charité, l'observation des commandements, le baptême, et du moment que *daemones credunt*, les diables croient, seront-ils sauvés, comme ils devraient l'être, à vous en croire? Et là-dessus, sans plus de préparation, les déclarations de Jésus sur le péché contre le Saint-Esprit (*Matthieu 12 : 31-32*), jointes à celles que rapporte l'apôtre Jean (*16 : 12-14*) sur la vérité complète qui ne sera connue qu'après la venue de l'Esprit de vérité, le Consolateur, le Paraclet, lui permettent de gagner les régions mystérieuses où l'imagination des visionnaires se donne libre cours. Sommes-nous encore dans la Cathédrale de Lausanne, le mardi matin 3 octobre 1536, ou à mi-chemin du ciel? S'il redescend un instant de ces hauteurs pour déclarer : Je « crois que Messeigneurs (de Berne) seront auteurs d'icelle » troisième monarchie, ce ne sera qu'une faible atténuation à la stupéfaction que dut ressentir l'auditoire.

Le procès-verbal des *Actes* n'enregistre pas les « mouvements divers » qui peuvent agiter l'assemblée aux moments critiques ; il se borne aux réponses des divers orateurs et aux interventions du bureau. Le premier président, Pierre Giron, secrétaire de Berne, rappela à Blancherose qu'il devait « arguer et opposer » contre la première conclusion, par la sainte Écriture, ou sinon se taire. Les réformateurs étaient trop peu menacés par ces visions pour s'en émouvoir ; ils avaient d'autres interprétations des passages de Matthieu et de Jean, que Farel mit aussitôt en avant, « copieusement et disertement »¹. Après quoi Caroli, « docteur en théologie de Paris et autrefois prieur de Sorbonne », acheva de ruiner la thèse de la triple monarchie, « qui est chose totalement contre toute l'Écriture, la foi et toute vérité », en rappelant la lointaine origine du mythe auquel Blancherose avait voué sa foi : « Vous nous amenez ici tant de monarchies, du Père, du Fils, du Saint-Esprit. On sait bien de quelle garenne

¹ A l'estimation de Caroli, *Actes*, p. 73.

est sorti ce lièvre, c'est l'erreur des Donatistes, et crois que vous avez vu les livres de Raymond Lulle... »¹ Pour les connaisseurs de l'histoire de l'Eglise, l'offensive de Blancherose est ainsi arrêtée dès son départ. Mais le grand public réuni là, qu'en pense-t-il ?

Il nous en reste un témoignage, celui de Guillaume de Pierrefleur. Témoignage valable, comme le montre l'ensemble de ses *Mémoires*, où l'auteur se montre, sans exception, honnête, véridique, sincère². Qu'il est bien informé de ce qui s'est passé à Lausanne en octobre 1536 est visible par tout son chapitre 108, où il commence par reproduire le texte de la convocation et de ses dix articles. Il n'écrivait pas à la légère, aimait au contraire à s'appuyer sur des documents sérieux. Voici ce qu'il rapporte³ :

« Entre tous les opposants, qui fort⁴ se présenta, ce fut un médecin nommé Blanche Rose, homme tenant de la lune et fort fantastique, lequel en ses disputes mêlait la médecine avec la théologie et faisait incontinent à rire. »

Devons-nous prendre ce verdict au pied de la lettre ? Ce serait, je crois, aller un peu loin. Blancherose ne nous apparaît pas comme un simple pitre ; même si ses convictions nous semblent reposer sur des fondements singulièrement fragiles, elles sont, pour lui, trop solides pour n'être que risibles. Je me figure que Pierrefleur, au moment où il prend la plume, plus de trente ans après l'événement, résume son impression actuelle plus encore que celle de 1536, qui a eu le temps de s'estomper depuis longtemps. Je doute qu'il ait assisté lui-même à l'une de ces joutes. Il pouvait avoir de vingt-deux à vingt-cinq ans — contemporain de Viret né en 1511 et de la même ville, Orbe — mais Orbe était d'un bailliage médiat, commun à Fribourg et Berne, et ces bailliages ne furent pas convoqués à la Dispute, ni leur clergé, ni leurs autorités civiles. Sans doute, Pierrefleur eût pu s'y rendre spontanément ; c'est pourtant fort peu probable. Il s'est marié l'année précédente, ce qui serait déjà pour le retenir au foyer ; il tient pour la cause catholique et laisse

¹ *Actes*, p. 73.

² Voir l'appréciation de M. L. Junod, éditeur des *Mémoires*, p. LIII.

³ *Mémoires*, p. 124.

⁴ *Ibid.*, note L. Junod. « Ce mot signifie peut-être d'aventure ; cf. le latin *forte*. » Il marque, je pense, le caractère insolite, imprévu, de l'intervention de Blancherose.

voir que dès avant l'ouverture de la conférence « on connaissait bien la fin où l'on tendait, à savoir de ruiner et mettre jus les églises... »¹ Que serait-il venu faire à Lausanne dans ces conditions ? Son verdict est ainsi avant tout un résumé très tardif, écrit par un homme proche de la soixantaine, d'avis recueillis par lui de bouches diverses, dans sa lointaine jeunesse. S'il met en relief un côté indiscutable de l'aspect de notre médecin, nous pouvons douter qu'il le peigne en entier.

L'accueil réfrigérant fait à sa révélation des trois monarchies a pu décourager Blancherose pour quelques jours. Après quoi il y revient, avec une vigueur accrue, lorsque se discute la question du magistrat civil ; il entrera cette fois² dans plus de détails et se fera fort de prouver sa thèse, « par raisons évidentes en toutes sciences et disciplines » ; par la métaphysique, l'astronomie, la mathématique, la physique ; par les trois esprits (animal, vital et naturel), qui sont au corps ; par la grammaire, la rhétorique, la logique et les droits : tout n'y va-t-il pas toujours par trois ? Et cela est nécessaire, car, comme dit saint Paul, l'on connaît les choses invisibles de Dieu par les choses visibles³. Ainsi lorsque « vous dites qu'il n'y a qu'un magistrat ordonné de Dieu pour conserver la paix et tranquillité de la république », cela « est contre la sainte Ecriture... Comme le mystère de la Trinité est représenté en toutes choses », il faut qu'il soit « aussi bien au magistrat ; et s'il n'y avait que le civil, le mystère n'y serait point, et faut qu'il y ait trois monarchies, et non une seule, comme vous mettez. Et je le vous prouve par la diversité des droits, par laquelle appert la diversité des monarchies ».

Au droit naturel répond « la première monarchie, qui est de l'empereur, qui par force garde les pays, royaumes et seigneuries ». Le droit canon touche le gouvernement des âmes, c'est la monarchie du pape, instituée pour servir et enseigner le peuple. Le droit civil, enfin, est pour les corps ; cette tierce monarchie,

toutefois, ne fait encore que commencer, et crois qu'elle appartient aux médecins, auxquels appartient le gouvernement sur les corps. Par quoi il y a trois puissances et trois monarchies, et non une seule comme

¹ *Ibid.* Mettre jus = mettre bas. — ² *Actes*, p. 304-307.

³ Romains I : 20.

vous voulez dire par votre conclusion. Et en ce reluit le mystère de la Trinité.

La tierce monarchie, qui est la moindre, qui encore n'est dressée, qui est du Saint Esprit, à qui bonté est attribuée, n'est ¹ point si grande comme les autres. Comme l'ecclésiastique gouvernée par sapience qui regarde les âmes, et comme celle de l'empereur concernant les biens, cette regarde les corps et appartient aux médecins qui doivent visiter et consoler les malades et exercer les œuvres de miséricorde... Et ainsi que l'empereur se doit empêcher des biens sans se mêler des âmes ni des corps, semblablement le pape, des âmes, sans se mêler des biens ni des corps, aussi les médecins des corps, sans se mêler des âmes ni des biens. L'empereur a force et puissance, car à lui n'appartient de prier les gens, mais en force gouverne. Le pape prie Dieu et admonestant le peuple par sapience et connaissance des écritures, non par force ni chose corporelle. Les médecins, non par force ni par chose spirituelle, mais par bonne diète et par droite administration des choses corporelles, gouvernent.

Et si les choses sont conduites ainsi, tellement que l'empereur ne se mêle que du temporel, le pape du spirituel, les médecins du corporel, tout sera bien gouverné comme il appartient. Et seront les trois monarchies fournies comme il appartient... Et faut qu'il soit nécessairement ainsi. Car si la monarchie n'est trine... il y aura faute, et le gouvernement et règne sera imparfait et diminué. Ce qui ne doit être. Car il faut que tout vienne à sa perfection, qui ne peut être ès monarchies si la tierce n'y est... L'empereur est sur et pour le naturel, ce qui est ici naturellement comme terre et pays. Le pape, pour le divin, pour choses commandées de Dieu. Les médecins, pour l'humain, car c'est humanité... de visiter les malades. Et si cette monarchie n'est dressée, les choses iront fort mal. Par quoi, pour ces raisons, appert qu'il n'y a un seul magistrat civil, mais plusieurs, et non seulement une monarchie mais plusieurs, [ce] qui est contre votre conclusion.

Cette confession de foi, dont la bizarrerie et les contradictions de toute sorte n'atténuaient pas la conviction, va susciter une réfutation de Farel, de longueur double ², et où le plaisant se mêle au sévère, les citations bibliques aux emprunts faits à Pline, Ausone et Nicolas de Cusa ; et lorsque Viret eut encore répliqué à Blancherose qui avait passé de ces singulières rêveries à la confession auriculaire, « sur ceci s'est contenté Blancherose et pour le présent n'a plus rien mis en avant » ³. Rêveries singulières, certes ; mais qu'on aurait tort de prendre pour le produit

¹ Le texte des *Actes* porte *n'étant*. — ² *Actes*, p. 307-314. — ³ *Actes*, p. 317.

de la seule imagination de notre médecin. D'emblée, Caroli y reconnaît une hérésie vieille de dix siècles et plus ; et dans leurs études modernes de Blancherose ou de tel de ses émules, M. Piaget ¹ et M. H. Meylan ² en ont résumé l'histoire. Tertulien déjà connaît cette conception trinitaire de l'histoire de l'humanité, ces trois âges de l'Eglise, ces trois états ; il la tient de la prophétie montaniste. « Discréditée par la condamnation du montanisme, l'idée reparait au moyen âge, à la fin du XII^e siècle, dans les écrits de Joachim de Flore, le voyant de Calabre, qui annonce la venue prochaine de cette ère nouvelle... Après lui, l'idée des trois âges n'a pas cessé de trouver des adeptes fervents. On sait l'extraordinaire emprise que les idées joachimites ont eue vers 1250 sur les Franciscains, du plus grand au plus petit, du ministre général Jean de Parme à fra Salimbene, le joyeux chroniqueur de l'ordre. »

Au commencement du XVI^e siècle, deux éditions des traités de Joachim de Flore paraissent à Venise. Ce sera vraisemblablement là que Blancherose puisa son initiation ; il sera loin de rester seul, des traces de la même hérésie, mêlées à la foi au millénium déjà combattue par Jérôme et Augustin, se rencontrant tout au long du siècle, chez des Jésuites comme chez des orientalistes (Guillaume Postel) ou des philosophes (Campagna), chez le « bon visionnaire » piémontais Jaques Brocart, chez Jaques de Ségur-Perdaillan, compagnon d'Henri de Navarre, comme chez l'obscur médecin gascon Robert Augier, qui, pour ses divagations, vit les Eglises de Berne, Vaud et Genève se dresser contre lui et mettre fin à son activité à Payerne.

Ce que Blancherose a ajouté de personnel à ces visions antiques toujours prêtes à renaître, c'est d'attribuer aux médecins la direction spirituelle de sa troisième monarchie. Il ne peut y arriver que par d'assez singuliers détours, la liaison du Saint-Esprit avec le soin du corps ne pouvant être qu'artificielle, comme Farel ne se fit pas faute de le relever : « Si vous

¹ Note « Monarchies », *Actes*, p. 507, où sont mentionnés Joachim de Flore, Gherardo di Borgo San Donnino, Jean de Meun, Guillaume de Saint-Amour, Henri Estienne, Marnix, qui exposent, commentent ou attaquent l'idée d'un évangile éternel du Saint-Esprit.

² Dans son article sur *Les idées apocalyptiques d'un médecin, le procès de Robert Augier, à Payerne* (1585), dans le vol. *Silhouettes du XVI^e siècle*, Lausanne 1943, p. 182 ss., p. 218-220. C'est à lui que j'emprunte la citation et le résumé qui suivent.

eussiez dit que la monarchie du Saint-Esprit est pour ceux qui sont spirituels, il y aurait quelque propos ; mais l'affaire de ceux qui n'ont égard que sur le corps et au corps, aux viandes, boire et manger, il n'y a point de propos. C'est une monarchie des épicuriens qui ne cherchent que la volupté... »¹ C'était réduire par trop le domaine de l'action médicale ; réaction inévitable à l'extension indéfinie que Blancherose rêvait. Pour s'être plu à de trop enchanteurs mirages, il est désavoué par les deux partis.

*Blancherose, médecin ;
le Bref, salutifère... Conseil*

Il est temps d'en venir enfin à cette profession, reléguée à l'arrière-plan pendant la semaine de la Dispute, mais que Blancherose déclare expressément la sienne : « Je suis médecin et ma profession est de médecine. »² Si les *Actes* de la conférence ne fournissent que peu d'éléments propres à appuyer son dire, il se trouve établi sans conteste par l'ouvrage dont il est l'auteur, ce *Bref, salutifère... Conseil...* modeste imprimé de trente-huit pages publié à Lyon en 1531³. Il était complètement enseveli dans l'oubli, malgré une ou deux mentions dans des recueils bibliographiques⁴ ; c'est qu'aucun exemplaire ne semblait en subsister, lorsque M. A. Piaget en signala un au British Museum et en reproduisit le titre⁵. La figure qui l'orne est un écu portant trois fleurs de lys, surmonté d'une couronne ; ce n'est, peut-être, qu'un cliché d'imprimeur ; sinon, on se demanderait

¹ *Actes*, p. 309. — ² *Actes*, p. 62.

³ Le texte ne laisse aucun doute sur le lieu d'impression, bien qu'il ne soit pas indiqué au titre. Du Verdier et Brunet lui attribuent le format in-8. Je n'ai vu que le microfilm de l'exemplaire du British Museum.

⁴ *Bibliothèques françaises de La Croix du Maine et Du Verdier*, éd. Rigolley de Juvigny, 1772, t. III de l'ensemble = I de Du Verdier, p. 326. — BRUNET, *Manuel du libraire*, supplément, I (1878), col. 135, avec une note dont A. Piaget montre l'erreur. — *Biographie universelle*, de MICHAUD, article signé Weiss ; il signale le *Conseil*.

⁵ *Actes*, p. 458. Voici le titre complet : *Brief, salutifere et trop plus que necessaire conseil, avec ung regime bien laconicque, pour pourveoir aux presentes tres perilleuses maladies ayans cours en divers lieux*. Mis en lumiere par maistre Claude, dict *Blanche rose* : de tres noble et haulte dame la Princesse D'aurenge, et de tous seigneurs medecins et philosophes serviteur. Recours et ainsi que l'on pourra plus a plein veoir en la page et feuillet sequens. Avec privilege. 1531.

L'ouvrage sera cité : *Conseil*. BAUDRIER, *Bibliographie lyonnaise*, XII, p. 80, ne lui donne pas de date mais l'attribue à Claude Nourry, dit Le Prince.

s'il faudrait y voir une allusion aux « trois monarchies »?... Trois fleurs royales, une couronne !

Nous avons déjà pris du *Conseil* la plupart des indications biographiques qu'il peut offrir concernant l'auteur, ses études, ses voyages, sa carrière ; il en reste qui exposent plus particulièrement ses projets ; ce que nous allons surtout lui emprunter sont ses vues sur l'art de guérir. Nous allons y retrouver des allusions, plus ou moins voilées, à certaines de ses idées fixes, son goût des généralisations abusives, des affirmations massives, des divisions par trois ; l'apparition discrète mais répétée du Saint-Esprit ne nous étonnera pas outre mesure. Nous avons renoncé en revanche, d'avance, à l'espoir de rencontrer quelque-une de ces observations exactes de petits faits bien vus, que leur rarissime rareté rend si rafraîchissantes quand on a le bonheur d'en trouver une dans un ouvrage médical de ce temps. C'est en effet un plaisir qu'il ne nous donnera guère.

Le vrai regret qu'il a, au moment de lancer « le dit livret bien brief troussé et fort laconique », « en langage intelligible et commun »¹, est que, « à narrer tout ce qui appartient entièrement aux dites maladies, diverses et grandement différentes, conviendrait faire livre plus gros que la Bible... » Regret d'autant plus vif qu'il continue : « comme j'ai jà fait en latin, non imprimé. » Mais l'impression serait trop coûteuse !² Voilà sept ou huit ans qu'il poursuit la cure de ces maladies et prépare son *Apologie latine*³. Le souci du salut de son prochain l'oblige à s'en tenir, pour le moment, à ce bref résumé, « afin qu'un chacun le puisse entendre à son salut, lequel je désire, Dieu témoin, comme le mien propre »⁴.

Quelles sont les maladies auxquelles Blancherose veut opposer conseils et régime ? Nous ne devons pas chercher à leur appliquer des noms modernes et spécifiques. La liste qui en est donnée à la page 2 en énumère deux ou trois groupes : les « causoniques, synochales, synochides », puis les « tierces, continues, syncopales, sudatoires », enfin les « fièvres pestilentielle ». Donc fièvres graves, de toute nature. Leur nombre est sans doute illimité ; car nous voyons que chacune d'elles peut se

¹ *Conseil*, p. 2 et 3. Il y revient, p. 9 : « ai compilé ce present opuscule en gros langage maternel et vulgaire, sans élégance de beau parler... »

² *Conseil*, p. 28 s. — ³ P. 8. — ⁴ P. 9.

compliquer de « mille accidents » susceptibles de se présenter à l'improviste, d'heure en heure ¹, et à lui seul, le groupe des maladies qui exigent la purgation — tandis qu'elle est interdite dans les fléaux auxquels le *Conseil* veut remédier — en comprend « cinq ou six mille » ! ²

On conçoit que nos confrères d'alors aient été empruntés en présence d'une telle multitude d'ennemis. La notice du dos du titre, qui ne se donne pas pour être de Blancherose mais ne fait que refléter ses idées, le constate avec regret : « Plusieurs gens doctes ont été et sont grandement empêchés, voire, si je l'osais dire, hépapelourdis... » ³ C'est au secours de ces collègues embarrassés, comme du public en général, que Blancherose offre son *Conseil*. Il l'offre en toute assurance, fort d'une expérience qui ne laisse rien à désirer : « Telles maladies ne sont point mortelles si elles sont bien calculées et diligemment examinées, avec les secours bien perpendiculairement administrés, ainsi qu'en plus de dix mille malades — et en moi-même — lesquels ai pensés... » ⁴ depuis sept ou huit ans en ça, a été vu et expérimenté. Entre lesquels malades n'a point un seul péri quand ils ont eu secours et d'heure. » ⁵ En revanche, « pour une seule faute se peuvent perdre dix mille ou grand nombre de personnes, qui est souvent un merveilleux dommage en ce monde » ⁶. Il importera donc que vous « vous gouvernez toujours par le conseil de bons, experts et diserts médecins, lesquels ne soient pas docteurs seulement selon la coutume ancienne, mais qu'ils connaissent apertement les dites périlleuses maladies et qu'ils en soient rusés... » ⁷. Ils regarderont d'abord l'eau

¹ P. 7. — ² P. 11.

³ P. 2. Vieux mot, de forme variable, d'étymologie douteuse, mais de sens assuré = étonné, ébahi, abasourdi. Mon frère, le professeur F. Olivier, me le signale dans Saint-Simon, éd. A. de Boislisle, tome XL (Hachette 1928), p. 137, où le noble duc, qui vient de régaler une députation du chapitre de Tolède par un discours improvisé en latin, la voit « tout éplapourdie » ! Une note de l'éditeur ajoute que le mot, normand d'origine, était encore en usage dans le patois du pays de Bayeux au milieu du XIX^e siècle.

⁴ Je conserve pour ce mot l'orthographe ancienne. On sait que « panser » et « penser » sont un seul et même mot.

⁵ *Conseil*, p. 7 s. Je suppose que « et d'heure » signifie : sans retard et sans interruption. Il vient en effet d'insister sur l'obligation d'apporter le secours dès le commencement (*principiis obsta*) et de continuer à intervenir « d'heure en heure ».

⁶ P. 21. — ⁷ P. 11 s. Veut sans doute dire : qui les connaissent à fond.

(= l'urine) et la complexion (= le tempérament) ¹, s'informeront des causes, puis des accidents (= complications possibles). On évitera crapulosité, trop boire et trop manger, surtout épices, et généralement toutes viandes ² susceptibles d'« enflammer le sang ou faire furer ³ les humeurs » ; un trop grand exercice du corps ou de l'esprit ; toutes passions de l'âme ⁴. — « Item, fuirez comme poison prendre par la bouche toutes médecines laxatives », tandis que nous « ordonnons clystères, pour divertir et attirer les humeurs peccantes » ⁵. La diète sera sévère ; pas de vin au début, sur danger de la vie ⁶, pas davantage de « poulâtres, chapons, œufs et les semblables... » ⁷

Toute cette hygiène imposée au malade ne peut qu'être approuvée. Viennent les interventions plus actives. Ainsi, il ne suffit pas de savoir qu'il faut éviter un « air turbide, fétide, lacunaire », ou les « rayes de la lune ». Les observations faites en Franche-Comté l'ont convaincu des bienfaits de l'orient et du septentrion : « En une maison tournée vers midi étaient vingt-cinq malades, desquels jà trois jeunes filles étaient trépassées. Je fis rompre la muraille devers la bise, et tous les autres malades échappèrent des dites maladies et eurent santé. Et ès autres maisons contiguës lesquelles avaient le regard et fenêtrés devers la dite bise, ne furent aucuns malades, et s'il en fut... incontinent furent guéris. Et si demandez exemples ou expérience, prenez une pomme en son intégrité et la fendez en deux ; l'une des parties mettez du côté duquel vient la bise, et l'autre devers midi ou occident. Vous trouverez la partie laquelle regarde la dite bise entière, là où l'autre sera pourrie. Et en soyez certains. » ⁸ Quant à la phlébotomie (saignée), on ne l'appliquera qu'en petite quantité, mais souvent, et aux moments où un bon conseil la montrera indiquée, « selon discrétion, mère de toutes les vertus... » ⁹

A ces prescriptions générales, qui interprètent non sans bon sens des pratiques universellement admises alors, s'en ajoutent parfois de plus inattendues et où l'on pense reconnaître la main

¹ P. 16. — ² = aliments.

³ Je suppose : mettre le feu à ; cf. l'allemand *feuern* ; ou peut-être : mettre en fureur ?

⁴ P. 10. — ⁵ P. 10 s. — ⁶ P. 35. — ⁷ P. 15.

⁸ P. 12 et 13. — ⁹ P. 13 et 16.

de Blancherose : « Item, faut garder que les dits patients ne voient le feu, vu que c'est l'une des trois choses qui ne doivent être regardées... car il attire à soi, et par conséquent débilité la chaleur naturelle... et rend lâche le cœur. Comme le soleil, qui est le second qui ne veut point être regardé... Le tiers est le prince, lequel fait rougir et honteux la personne qui le regarde trop effrontément. Et aussi ne doit-on regarder la lumière de la chandelle. »¹ Mais surtout, il importe que le médecin puisse suivre de près l'évolution du mal, pour intervenir sans retard à chaque phase, afin de soutenir les vertus naturelles, contre les assauts imprévus auxquels elles peuvent être en butte. A « nouveaux faits convient nouveau conseil... selon les diversités des maladies, des causes, des accidents, des complexions, des régions », de l'âge des personnes et des lieux. C'est là que se montrera le « prudent médecin, de longtemps expérimenté en telles affaires »². Nous ne le suivrons pas dans cette thérapeutique, où son recours aux drogues reste très modéré — il ne leur consacre guère qu'une page — suivant que le danger est à la tête, au cœur, à la syncope, à l'inflammation grande, à la toux, à la gangrène de la gorge, à la « sourdesse », aux reins ou au ventre, aux douleurs d'estomac, à la montée des fumées au cerveau, au vomissement, aux accidents critiques, à l'asthme, aux troubles de l'imaginative, etc.³ Il s'en réfère à deux règles générales : toujours suivre le conseil d'Hippocrate, reconforter le patient et lui promettre santé⁴, et s'assurer que le malade a auprès de lui une personne entendue, apte à faire rapport à tout instant au médecin⁵.

Ce dernier trait est frappant et Blancherose tient à ce qu'aucun doute ne puisse subsister à son sujet :

Et après ce que vous, qui aurez la charge et garde des dits malades, aurez montré l'eau au médecin, confessez et narrez à icelui médecin tous les accidents que pourrez avoir vus es dits patients, en les déclarant ainsi que devez confesser vos péchés mot après autre quand êtes devant le médecin de l'âme ; car cuidant tromper et décevoir le médecin (lequel est assez empêché en divers regards pour remédier à la diversité des accidents survenant d'heure en heure à nature), vous

¹ P. 26. — ² P. 17. — ³ P. 17-27. — ⁴ P. 27 s. — ⁵ P. 30.

tromperiez, décevriez et mettriez en danger les dits patients, et feriez contre l'ordre de Dieu et charité due à votre prochain ¹.

C'est assez catégorique ; mais il y a plus. Cette haute responsabilité repose davantage encore sur le médecin. Et ici nous nous rapprochons de la sphère spéculative où nous savons que les préférences de notre médecin le portent volontiers. Il ne se considère pas comme un simple guérisseur, tentant de ramener à l'ordre une nature dirigée. La nature est « chambrière », c'est-à-dire servante, de Dieu, nous dit-il à trois reprises ², et au-dessus d'elle est le médecin, lieutenant de Dieu ³, ou même, du Saint-Esprit ⁴ ; et s'il ne prononce pas expressément le mot de monarchie, nous y sommes du moins, en fait : « Et sur ce invoquons la grâce du Saint Esprit Paraclet, auquel est attribué charité et bonté, et duquel toute parfaite et vraie médecine procède, tout ainsi comme du Fils vraie sapience, et du Père toute puissance... » ⁵ C'est cette grandeur du sacerdoce médical qui rend si graves les défaillances possibles du personnel auxiliaire ; aussi Blancherose conclut-il les ordres qu'il leur donne : toute négligence de votre part est « très grand péché et contre le Saint-Esprit directement » ⁶. Et quant au médecin lui-même, il « ne doit procéder en aucune cure par ambition, gloire, ou outrecuidance, ni délaisser icelle cure par envie, haine ou semblables vices, lesquels sans doute empêchent la dite grâce du Saint-Esprit, lequel *in malivolam animam non introïbit*, etc. » ⁷

C'est l'atmosphère de la Dispute de 1536. Elle n'était ainsi point nouvelle à cette date ; cinq ans plus tôt la voici déjà attestée. Blancherose la sent si favorable qu'il s'en promet l'avenir le plus fécond. « Les autres choses qui seraient ou pourraient être nécessaires, plus amplement déclarerai, tant par bouche comme par lettre, quand mettrai en lumière le *Livre des Quintes essences spirituelles...* » ⁸ Ce n'est pas son seul projet : « Reste à mettre à impression et exhiber le *Livre latin de la parfaite Trinité*, par l'application des choses actives à leurs passives (par laquelle des choses supérieures à leurs inférieures naît et se couple un vrai mariage), pour accomplir le parfait bien des trois Esprits, animaux, vitaux et naturels, siège de l'âme

¹ P. 30. — ² P. 26, 30 s. et 32. — ³ P. 5 et 30 s. — ⁴ P. 29. — ⁵ P. 29.

⁶ P. 30. — ⁷ P. 31. — ⁸ P. 35.

raisonnable... » Blancherose rejoint ici les alchimistes et leur formule postulant l'unité foncière de la nature, supérieure et inférieure, céleste ou terrestre. Mais il tend aussi la main aux astrologues, en se réclamant « des livres de feu le grand astrologue de Leon le Saulnier... lequel, par prudence, savoir, et les moyens prédits, véquit sept vingts sept ans, comme plusieurs statuent. »¹

Nous voici enfin en présence d'une illustration dont Blancherose attend sans doute que le témoignage va confirmer de façon éclatante ses dires ; il ne s'agit plus que d'établir la personnalité de ce précieux garant. Si nom et date sont passés sous silence, c'est peut-être pour aiguïser la curiosité, ou dans l'idée que l'homme est si connu que chacun le nommera sans hésiter. D'ailleurs, la ville est là, dont il a assuré la renommée ; sans doute conserve-t-elle pieusement son souvenir. Ainsi, sans trop nous inquiéter de voir que ses livres « avoient esté enseveliz depuis la mort jusques à ceste heure presente »², avons-nous commencé notre quête avec quelque espoir de la voir aboutir. Espoir déçu. Symon de Phares, qui a recueilli, vers 1495-1498, tout ce qu'il a pu apprendre de la vie et des écrits des plus célèbres astrologues de tous les temps³, passe froidement sous silence le grand homme qui eût pourtant pu prendre dignement sa place à côté de tant d'autres. Et les archives de Lons-le-Saunier⁴, tout autant que les historiens régionaux, déclarent sans réticence que personne dans le pays n'a jamais entendu parler de lui. Blancherose, qui s'appuie sur ses livres ensevelis, ressuscités par lui pour lui permettre d'en tirer ses *Quintes essences* ou son *Livre de la parfaite Trinité*, semble ainsi n'avoir réussi qu'une de ces résurrections factices, comme celles que les réformés vont reprocher aux catholiques, qui prétendaient faire revivre, assez pour recevoir le baptême, les petits enfants mort-nés. Cette fois encore, le grand ouvrage annoncé n'ayant jamais abouti, un silence définitif va désormais recouvrir la

¹ P. 37. — ² P. 37.

³ *Recueil des plus celebres Astrologues... fait par Symon de Phares*. Publié d'après le ms. original par le Dr Ernest Wickersheimer, Paris 1929, 308 p. in-8. On y trouve de fort curieuses indications, inconnues par ailleurs, concernant la Suisse romande, et qu'il vaudrait la peine d'examiner pour elles-mêmes.

⁴ Lettre de M. Duhem, archiviste du Dép. du Jura, du 19 nov. 1949, à M. Ch. Roth, qui avait eu l'obligeance de lui présenter le problème.

personne et l'œuvre du célèbre savant lédonien. Blancherose a-t-il simplement inventé le personnage, l'a-t-il de son propre chef gratifié d'une longévité de cent quarante-sept ans ; a-t-il consulté quelque tradition dès lors totalement oubliée, nous n'en déciderons pas. Comtois lui-même d'origine, il pensa sans doute ajouter quelque chose au lustre de son pays.

D'ailleurs, ces livres ensevelis et si opportunément ressuscités n'eussent pas permis d'étoffer suffisamment l'ouvrage projeté par Blancherose, sa *Parfaite Trinité* ; il a dû compléter les « secrets de tous les anciens philosophes » par « les profonds sacraires et abîmes du très excellent savoir de la Cabale, sapience à peu de gens manifestée, pour lesquels secrets investiguer tous pauvres alchimistes ont eu leurs têtes grandement étonnées »¹.

Cette fois, notre médecin visionnaire sent qu'il est au bout de sa tâche ; sa documentation est complète, les conclusions assurées, définitives ; et il clôt son petit ouvrage, primitivement destiné à n'être qu'un manuel populaire « en gros langage », par quelques lignes en latin, rendues intentionnellement inintelligibles par l'obscurité des termes et les contorsions de la syntaxe. On y devine du moins que ces *Athlanteae Conclusiones* seront discutées en public devant un futur Concile du Saint-Esprit (*in futuro Concilio Spiritus sancti*), et que leurs éléments sont fournis par la veine du fleuve de la science de la Cabale, par la source de sapience arrachée aux Arcanes du Trésor des Rois de Perse. L'érudition Apollinienne y tient son rôle, et le tout se termine par une Eclipse passant le nœud d'Hercule...²

Conclusion

Ce qu'il a été possible de rassembler de la carrière de maître Claude Blancherose jusqu'en 1536 donne à penser qu'il eût pu s'en dire satisfait. Avoir été, si nous l'en croyons, médecin d'un roi de France, médecin de l'évêque de Lausanne, être le médecin de la princesse d'Orange, voilà d'assez brillants états de service.

D'autre part, les témoignages qui subsistent de son activité, épistolaire (1523), poétique (1532), médico-littéraire (1531), théologique, polémique et prophétique à la Dispute de Lausanne (1536) et déjà avant, le montrent sous des traits dont

¹ P. 37. — ² P. 38.

certains justifient le jugement de Pierrefleur. D'autres sont plus favorables. Il n'est pas qu'un lunatique prêtant à la risée. Comme praticien, il est prudent, soucieux du bien de ses malades plus que de nouveautés thérapeutiques retentissantes. Mais, un peu en tous domaines, il est porté à l'exagération, à la vision d'horizons lointains, grandioses ; réalités suprêmes pour lui, où d'autres ne voient que mirages suspects. En religion, il reste attaché à sa vieille foi et la défend avec plus de courage que de bonheur, confessant les fautes de ses représentants mais refusant de l'abandonner — à condition d'être autorisé à en donner une interprétation personnelle, plus hérétique encore, à certains égards, que celle des réformés.

Il voit ainsi le monde transformé, placé désormais sous la puissance du Saint-Esprit (succédant aux royaumes du Père, puis du Fils), qui de son côté choisit les médecins pour être les exécuteurs de ses volontés. Le premier concile de l'ordre nouveau ne va pas tarder ; il ne reste qu'à mettre à l'impression le *Livre de la Parfaite Trinité* que Blancherose a préparé pour ce grand jour.

Nouveau en apparence lorsque Blancherose le proclame en 1531 et surtout en 1536, cet évangile n'en était pas moins vieux d'une douzaine de siècles. Le public de la Dispute de Lausanne semble n'y avoir vu qu'un sujet de plaisanteries. Et comme on n'entend plus, par la suite, parler de son prophète, on supposera qu'il n'a pas connu le sort réservé à tant d'hérétiques, mourir pour sa foi. Peut-être n'eût-il pas demandé mieux ? Mais lorsqu'à Lausanne il se dit prêt à subir pour elle le supplice du feu, il savait ne rien risquer, étant sous la sauvegarde du sauf-conduit de Messieurs de Berne. Espérons, pour la suite, que son évidente sincérité ne l'aura pas desservi auprès des autorités, religieuses ou civiles, qui n'appréciaient alors pas les défenseurs de doctrines indépendantes, et usaient, pour les ramener à la raison, d'armes contre lesquelles il n'est pas de recours.

D^r EUGÈNE OLIVIER.